



**HAL**  
open science

## Les familles monoparentales : des familles comme les autres mais des parents vulnérables

Olivier David, Raymonde Séchet

► **To cite this version:**

Olivier David, Raymonde Séchet. Les familles monoparentales : des familles comme les autres mais des parents vulnérables. Femmes et insertion professionnelle, May 2004, Le Mans, France. halshs-00291535

**HAL Id: halshs-00291535**

**<https://shs.hal.science/halshs-00291535>**

Submitted on 2 Jul 2008

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Les familles monoparentales, des familles comme les autres mais des parents plus vulnérables**

Olivier David & Raymonde Séchet  
UMR CNRS 6590 « Espaces géographiques et sociétés »  
Université Rennes2

Malgré leur banalisation sociale, les familles monoparentales sont l'objet d'une attention particulière de la part des acteurs politiques et sociaux. Apparu dans la littérature anglo-saxonne dans les années 1960 sous les appellations « one-parent family » ou « single-parent family », le terme « monoparental » a été progressivement retenu en tant que catégorie statistique. Les courants féministes nord-américains y ont d'ailleurs largement participé. Toutefois, leur émergence dans les débats traduit une évolution sensible des représentations : la place des familles monoparentales a varié entre exclusion, rejet, invisibilité et banalisation. Cette évolution est consécutive au déclin de la signification du mariage et à la rupture du lien entre sexualité et nuptialité (Bumpass, 1994).

La catégorie « familles monoparentales » ne va pas de soi. Les définitions s'appuient sur différents critères, de nature juridique, démographique, économique ou encore subjective. Le critère juridique définit la famille par le mariage. Les couples non mariés, situation fréquente depuis longtemps dans certaines parties du monde ou en croissance rapide ailleurs, sont alors considérés comme des familles monoparentales. Le critère démographique, plus proche du vécu au quotidien, définit la famille monoparentale par l'absence de conjoint. Il faut distinguer les familles monoparentales de jure – où il n'y a pas de partenaire légal ou de concubin – et les familles monoparentales de facto – où l'un des parents est absent pour une longue durée et où l'autre assume le rôle de chef de ménage avec enfants. Le critère économique considère qu'une famille est dirigée par une femme dès lors que celle-ci est la principale pourvoyeuse des ressources du ménage. Le critère subjectif revient à considérer comme monoparentales les familles se déclarant comme telles, mais il est fortement dépendant des contextes culturels.

Sans vouloir considérer les familles monoparentales comme une catégorie figée, dont la définition ne reposerait que sur un seul critère, nous nous rangerons cependant derrière la définition démographique, à la fois plus simple à appréhender mais aussi parce qu'elle couvre une large majorité des situations.

Cette communication s'appuie sur trois études que nous avons réalisées entre 2001 et 2003. La première, commandée par l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale, analysait la pauvreté des familles monoparentales en France. La deuxième et la troisième, réalisées pour la Caisse Nationale des Allocations Familiales, proposaient une synthèse des connaissances sur la monoparentalité au niveau international pour l'une, européen pour l'autre. Le contenu de ces travaux nous autorisera à sortir du seul cadre français, pour élargir la réflexion à quelques éclairages internationaux.

Ne comportant qu'un seul actif et très majoritairement féminines, les familles monoparentales sont plus souvent démunies que les autres, au point que la monoparentalité est fréquemment associée à la pauvreté féminine. Pauvreté économique, mais aussi pauvreté sociale puisque le vécu monoparental peut provoquer l'isolement social et compromettre le

développement des individus qui les composent (parents et enfants). Dans un premier point, nous présenterons les caractéristiques démographiques des familles monoparentales. Ensuite, la somme des contraintes pesant sur la vie quotidienne des monoparents et de leurs enfants nous orientera vers l'analyse des difficultés dans l'accès à l'emploi des parents seuls, sous l'angle notamment des discriminations liées au genre. La dernière partie mettra en évidence les impacts de la pauvreté économique et sociale sur les risques de marginalisation des familles monoparentales.

## **DES FAMILLES COMME LES AUTRES ?**

D'un pays à l'autre, la structure de l'ensemble des ménages présente des contrastes importants. Dans le cas de la France, les deux transformations les plus significatives intervenues au cours des dernières périodes intercensitaires sont la croissance de la part des familles monoparentales et de la part des personnes seules (Cristofari & Labarthe, 2001). L'observation par rapport aux seuls ménages avec enfants permet de prendre la mesure de la monoparentalité en tant que phénomène social. Malgré leur banalisation, et malgré le caractère plus souvent temporaire qu'autrefois de la monoparentalité, ces familles présentent des spécificités démographiques.

### *Des réalités variées*

En 1996, dans l'ensemble de l'Union européenne, les écarts étaient importants entre des pays à faible monoparentalité (Espagne, Italie, Grèce, Portugal, mais aussi Luxembourg, Pays-Bas et Autriche) et des pays où la proportion de familles monoparentales était beaucoup plus élevée (Danemark, Belgique, et surtout Finlande – 19% - et Royaume-Uni – 22%).

Les situations actuelles sont le résultat d'une croissance dont l'intensité et la chronologie ont été variables selon les pays. La croissance de la part des familles monoparentales a été importante au Royaume-Uni (comme aux Etats-Unis, au Canada et en Australie) dès les années 1970 ; elle s'est accélérée dans les années 1990.

Le phénomène a ensuite été observé dans de nombreux pays dont la France. Relativement stable jusqu'en 1982 (722 000 en 1968, 775 000 en 1975, 887 000 en 1982), le nombre de familles monoparentales avec au moins un enfant de moins de 25 ans a ensuite nettement augmenté pour atteindre 1 175 000 en 1990 et 1 495 000 en 1999.

La croissance est encore plus récente en Europe du Sud. En Italie, le souci de disposer de données précises permettant d'identifier les caractéristiques des familles monoparentales, ne s'est concrétisé qu'au recensement de 2001. La baisse rapide des niveaux de fécondité dans ce pays explique celle du nombre de jeunes familles monoparentales qui, ailleurs, ont retenu l'attention. La population italienne connaît cependant, elle aussi, une croissance des naissances choisies hors mariage et des séparations et, globalement le pays participe à la transition des modèles familiaux.

Les familles monoparentales hébergées (le ménage comprend plusieurs familles dont une famille monoparentale) doivent être distinguées des familles monoparentales isolées (le ménage se réduit à la famille monoparentale) tant elles présentent des caractéristiques

démographiques propres. Ces familles monoparentales hébergées sont particulièrement nombreuses au sud de l'Europe. Elles représentent, par exemple, plus de 40% du total des familles monoparentales espagnoles. Toutes familles monoparentales confondues, les niveaux européens sont compris entre 9% (Espagne et Luxembourg) et 23% (Royaume-Uni). En France, en 1999, 21% des familles monoparentales dont la personne de référence avait moins de 30 ans vivent dans un ménage complexe, le plus souvent avec un ou deux de leurs ascendants (Algava, 2002).

Quel que soit le pays, c'est un nombre croissant d'adultes qui, pendant leur vie de parents, sont concernés par la monoparentalité. L'analyse des caractéristiques démographiques des monoparents ne prend pas en compte la dimension diachronique. Elle repose sur les critères de statut matrimonial, d'âge, et de genre. Les évolutions observées dans les statuts matrimoniaux et dans les modalités de constitution des familles monoparentales, combinées avec celles de la fécondité, ont eu des répercussions sur les effectifs et les caractéristiques démographiques des enfants vivant dans les familles monoparentales.

### *Les statuts matrimoniaux et les modes de constitution des familles*

Dans l'ensemble de l'Union européenne en 1996, 21% des parents sans conjoint étaient célibataires, 22% veufs et 57% séparés ou divorcés (Chambaz, 2000). Cette situation est le résultat d'évolutions importantes dans les statuts matrimoniaux.

La première est le déclin du veuvage comme statut matrimonial des parents seuls (de 55% des monoparents français en 1962 à 11% en 1999). Cette diminution s'explique d'abord par la baisse de la mortalité précoce. La carte de la part des veufs et veuves dans le total des familles monoparentales françaises est étroitement corrélée à celle de la surmortalité précoce (Séchet et al., 2002).

Séparations et divorces (57% des monoparents français en 1999 contre 36% en 1962) ont le plus contribué à l'augmentation du nombre et de la part des familles monoparentales. Les pays où celles-ci représentent une part importante des familles avec enfants à charge sont ceux où les couples sont les plus instables et les divorces et séparations les plus fréquents. C'est le cas du Royaume-Uni.

La croissance de la part des monoparents célibataires (32% des monoparents français en 1999 contre 9% en 1962) a accompagné la banalisation des unions libres. Ces célibataires, particulièrement nombreux au Danemark ou en Irlande, ne sont plus les filles mères stigmatisées d'autrefois. Toutefois, dans certains pays, et notamment au Royaume-Uni, les jeunes mères seules célibataires restent nombreuses.

Avec le recul de l'âge moyen au mariage et à la maternité observé depuis les années 1960, les naissances chez des femmes seules jeunes ou très jeunes ont été de plus en plus mal acceptées, de plus en plus stigmatisées, et au final ont constitué un enjeu politique majeur dans les pays les plus concernés, à savoir les Etats-Unis et le Royaume-Uni. En Angleterre et au Pays de Galles, le nombre de conceptions chez des jeunes filles âgées de 13 à 19 ans a fortement progressé dans les années 1980 pour atteindre un maximum en 1990 (68 ‰) avant de diminuer légèrement (63 ‰ en 1999). Le taux de fécondité des femmes britanniques de moins de 20 ans est de loin le plus élevé d'Europe : il est cinq fois plus élevé que le taux le plus faible, observé chez les jeunes femmes néerlandaises. Neuf fois sur dix, ces naissances ont lieu hors mariage et trois fois sur dix elles ne sont déclarées que par la mère.

Bien qu'elles soient souvent pensées comme le produit de la dissolution des valeurs familiales, les maternités précoces renvoient aussi encore aux modalités traditionnelles de constitution de la famille dans les milieux populaires où le mariage et la maternité étaient porteurs d'un espoir de promotion sociale (Martin-Papineau, 2001).

### *Les enfants des familles monoparentales*

En 1996, dans l'ensemble de l'Union européenne, 13% des enfants de moins de 25 ans à charge vivaient au sein d'une famille monoparentale, les pourcentages variant de 6% en Grèce à 23% au Royaume-Uni (Whitten, 1998). En réalité, un nombre croissant d'enfants est confronté à la monoparentalité.

Dans un contexte de tendance à la baisse ou à la stabilisation à des niveaux faibles des taux de fécondité, la progression du nombre d'enfants vivant dans une famille monoparentale est d'abord la conséquence des ruptures familiales. Au Royaume-Uni, le nombre d'enfants du divorce a doublé entre 1971 et 1981, passant de 82 000 à 159 000, pour ensuite se stabiliser à ce niveau ; un quart des enfants nés en 1979 a été confronté au divorce de ses parents avant d'avoir atteint ses 16 ans (Social Trends, 2000).

La part des enfants vivant avec un seul parent progresse avec l'âge des enfants. En France, où 15% des enfants de moins de 25 ans vivaient en 1999 dans une famille monoparentale, les taux passent de 9% pour les 0-2 ans, à 12% pour les 3-6 ans, 14% pour les 7-11 ans, 16% pour les 12-17 ans, 19% pour les 18-24 ans. Au Danemark, où 16% des enfants de moins de 18 ans vivent dans une famille monoparentale, les chiffres passent de 11% pour les moins de 0 à 5 ans à 20% pour les 15-17 ans (données au 1 janvier 2002).

Les enfants de familles monoparentales sont donc plus âgés que ceux des couples. En effet, la monoparentalité intervient le plus souvent après une séquence de vie en couple. Dans la mesure où après un divorce ou une séparation, les enfants sont d'autant plus confiés à leur mère qu'ils sont jeunes, les enfants vivant avec leur père sont en moyenne plus âgés que ceux qui vivent avec leur mère.

Les familles monoparentales sont de taille plus réduite que les autres. En Finlande, par exemple, en 2000, les pères seuls ont en moyenne 1,38 enfant et les mères seules, 1,56, alors que les moyennes sont de 1,64 pour les couples cohabitants et 1,94 pour les couples mariés. Les contrastes entre les familles monoparentales et les couples avec enfants sont particulièrement importants en Irlande, pays où les familles nombreuses restent fréquentes : la moitié des familles monoparentales recensées en 1996 comptent un seul enfant (c'est le cas pour 26% des couples avec enfants) alors que celles de trois enfants et de quatre enfants et plus représentent respectivement 13% et 9% des familles monoparentales contre 22% et 18% pour les couples avec enfants. Cette prépondérance des petites familles ne doit pas faire oublier les familles monoparentales de trois enfants et plus : au Royaume-Uni, les enfants vivant dans une famille monoparentale féminine comptant trois enfants et plus sont plus nombreux que ceux vivant dans une famille monoparentale féminine d'un seul enfant.

### *Les familles monoparentales ? Avant tout des mères seules....*

La diminution constante du veuvage et l'importance des séparations contribuent à la réduction constante de la part des familles monoparentales masculines dans le total des familles monoparentales. Celles-ci sont donc très majoritairement dirigées par des femmes (84% des parents seuls en Europe). Cette forte féminisation des parents isolés est particulièrement marquée au Portugal (94% de femmes). Du fait d'un âge au mariage et à la paternité plus tardif, les pères seuls sont généralement plus âgés que les mères qui sont dans la même situation : la moitié ont plus de 44 ans contre 38 ans pour les femmes (Whitten, 1998).

Avec moins de veufs et de veuves, plus de séparé(e)s et divorcé(e)s, la monoparentalité apparaît de plus en plus clairement comme le résultat du choix des parents (Bumpass, 1994). Les caractéristiques des familles monoparentales ont été profondément transformées par les mutations de la structure de l'ensemble des ménages : après avoir été surtout le fait de veuves (55,9 % des familles monoparentales féminines en France en 1968) et de filles mères de milieux défavorisés, la monoparentalité concerne aujourd'hui d'abord des femmes divorcées ou séparées, de tous milieux sociaux à l'exception du monde agricole où les familles monoparentales sont relativement sous-représentées.

Une analyse rétrospective des trajectoires familiales permet d'estimer qu'à comportements inchangés, une femme française sur trois ou quatre se trouverait au moins une fois dans sa vie en situation d'élever seule son ou ses enfants de moins de 25 ans (Algava, 2003). La monoparentalité ne peut donc plus être pensée comme un état mais bien comme une séquence de la vie d'une proportion croissante de parents, séquence d'autant plus courte que le parent et ses enfants sont jeunes. Cette banalisation de la monoparentalité et sa diffusion à tous les milieux sociaux ont débouché sur une plus grande diversité des profils. Pourtant, aucune donnée ne semble remettre en cause le constat que les familles monoparentales sont plus que les autres, à l'exception des familles nombreuses avec un seul actif, concernées par la pauvreté.

## **DES FAMILLES SOUS CONTRAINTES**

La fréquence de la pauvreté des familles monoparentales trouve son origine dans la monoparentalité, qui limite le nombre de revenus dans le ménage et qui pose avec une acuité renforcée la question de la conciliation entre travail et famille, mais aussi dans le fait que ces familles sont avant tout dirigées par des femmes.

### *Une plus grande fréquence de la pauvreté ...*

En 1996, en France, les taux de pauvreté monétaire des familles monoparentales féminines calculés à partir des revenus corrigés, c'est-à-dire en prenant en compte les revenus du patrimoine et les loyers fictifs, étaient de 19,8% pour l'ensemble des familles monoparentales, et de 23,9% lorsque les mères étaient inactives, contre 8,5% pour l'ensemble des familles avec enfants (Loisy & Crenner, 2000). A nombre d'enfants identique, entre couples et familles monoparentales, les taux de pauvreté monétaire varient du simple à plus

du double : 14% contre 5,9% avec un enfant à charge, 20% contre 6,5% avec deux enfants à charge, 24% contre 11% avec trois enfants et plus. De plus, entre 1985 et 1995, la situation s'est dégradée puisque le taux de pauvreté des familles monoparentales est passé de 11,8% à 17% (Herpin & Olier, 1998).

La situation française n'est pas exceptionnelle : les familles monoparentales européennes ont en moyenne un niveau de vie<sup>1</sup> inférieur de 11% à celui des ménages avec enfants comptant un seul actif, de 23% à celui de l'ensemble des ménages avec enfants, et de 27% à celui de l'ensemble des ménages (Whitten, 1998 ; Chambaz, 2000). Le risque de pauvreté est pour elles deux fois plus élevé que pour l'ensemble des ménages. Le déficit de niveau de vie est faible au Portugal, en Grèce, en Italie, en Espagne, où l'hébergement et la solidarité familiale sont intenses, et au Danemark. Le déficit de niveau de vie par rapport aux autres familles avec enfants et le taux de pauvreté des familles monoparentales sont particulièrement élevés en Allemagne, au Royaume-Uni (un tiers des familles monoparentales) (Eurostat), et encore plus aux Etats-Unis. Dans ce pays, en 2000, les taux de pauvreté étaient de 11,5% pour les familles monoparentales-hommes et de 24,7% pour les familles monoparentales-femmes contre 4,7% pour les couples avec enfants (US Census).

La sensibilité des familles monoparentales à la pauvreté est d'autant plus forte que la situation de parent seul génère des surcoûts. Les dépenses liées au logement et à la garde des enfants pèsent particulièrement lourd dans le budget des familles monoparentales (Herpin & Olier, 1998), et cela même si les transferts sociaux réduisent fortement la pauvreté économique de ces familles.

En Europe, en 1996, les revenus sociaux représentent en moyenne 34% des ressources des familles monoparentales contre à peine 10% pour l'ensemble des familles avec enfants. Sans transferts sociaux, la proportion de familles monoparentales pauvres dépasserait une famille sur deux. L'impact des transferts sociaux sur la réduction de la pauvreté a une géographie qui est celle des politiques sociales : il est faible dans les pays de l'Europe méditerranéenne, maximal au Danemark (42% des familles monoparentales isolées sont pauvres avant transferts sociaux et 3% après) et significatif en Finlande, Autriche, Irlande, Belgique, Pays-Bas, France, mais aussi au Royaume-Uni. Dans ce pays, en l'absence de transferts sociaux, plus de 75% des familles monoparentales isolées seraient pauvres. Dans les pays du sud de l'Europe (Grèce, Italie, Portugal, Espagne), les transferts privés jouent un rôle presque aussi important dans la réduction de la pauvreté que les transferts sociaux. Ces transferts passent notamment par l'hébergement : à l'exception du Portugal, les familles monoparentales hébergées ont des niveaux de vie supérieurs à ceux des familles monoparentales isolées, l'impact de l'hébergement étant maximal en Espagne (Chambaz, 2000).

Pour des raisons variables, cette pauvreté des familles monoparentales a d'abord été perçue à partir de la question de la pauvreté des enfants. S'intéresser à la pauvreté des enfants de famille monoparentale peut poser problème dans la mesure où cela peut suggérer que c'est la monoparentalité en elle-même qui serait porteuse de risques pour les enfants. C'est le cas aux Etats-Unis où les politiques en direction des familles en appellent à la nécessité de réduire le nombre de familles monoparentales pour rétablir la "famille normale". Même si une grande prudence est de rigueur, les données imposent de ne pas éluder la question.

---

<sup>1</sup> Le niveau de vie retenu par Eurostat est un niveau de vie standardisé dénommé "niveau de vie PPA" : la Parité de Pouvoir d'Achat est un taux de conversion sur la base des prix d'une sélection de produits comparables qui tient compte du pouvoir d'achat réel de la monnaie (avant l'euro). Les montants obtenus en application de ce taux sont appelés standards de pouvoir d'achat (SPA).

En 1996, 21% de l'ensemble des enfants de l'Union européenne vivaient dans un ménage à faible revenu<sup>2</sup>. A l'intérieur de ce groupe, plus d'un enfant sur cinq (23%) appartenait à une famille monoparentale. En d'autres termes, pour ces enfants vivant dans une famille monoparentale, le risque de vivre dans un ménage à faible revenu était deux fois plus élevé que pour les autres (Mejer & Siermann, 2000). Ce risque est fonction de l'intensité de la pauvreté des familles monoparentales : le taux de pauvreté<sup>3</sup> des 2,3% d'enfants espagnols qui vivent dans une famille monoparentale est de 31,6% alors qu'il n'est que de 6,7% pour les 21,3% d'enfants suédois vivant dans une famille monoparentale (Unicef, 2000). Aux Etats-Unis, le risque calculé sur la base d'une pauvreté relative (50% du revenu médian du pays) est 3,5 fois plus élevé : en 1997, 55,4% des enfants de familles monoparentales étaient pauvres contre 15,8% de l'ensemble des enfants. Cette pauvreté des enfants concerne d'abord ceux qui vivent dans les familles monoparentales les plus vulnérables, c'est-à-dire le plus souvent, les familles monoparentales féminines, jeunes, inactives, avec plusieurs enfants.

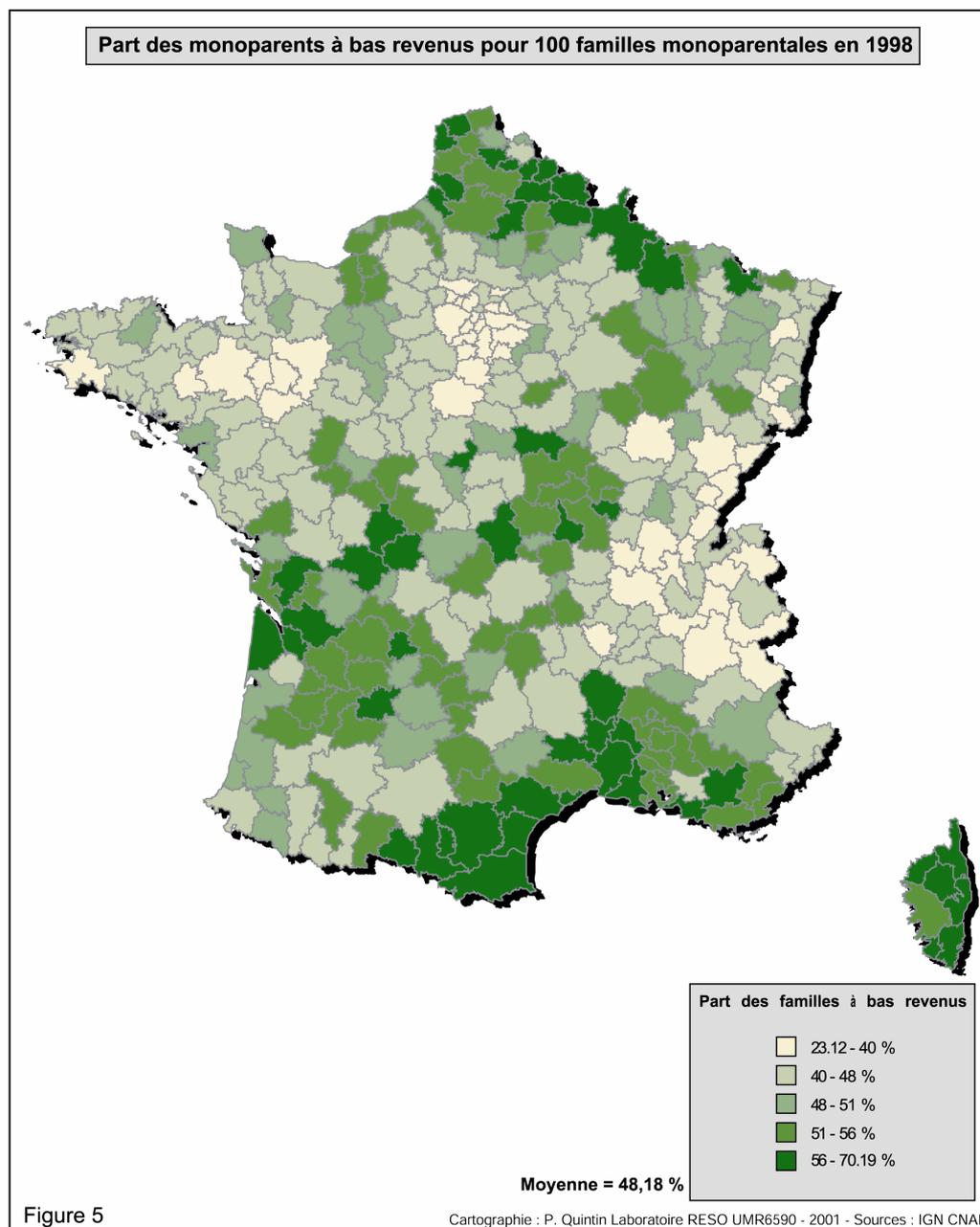
Les familles monoparentales ne sont en effet pas toutes égales face aux risques de pauvreté. La pauvreté des familles monoparentales a sa géographie (figure 1). Le nombre d'enfants est discriminant. Ainsi, malgré des prestations sociales plus élevées, les familles monoparentales françaises comptant trois enfants et plus, pourtant plus âgées et plus souvent divorcées que l'ensemble des familles monoparentales, sont les plus concernées par la pauvreté. La dimension ethnique peut également être importante. Aux Etats-Unis, les écarts se maintiennent entre les femmes blanches non hispaniques seules avec des enfants (en 2000, 16,9% d'entre elles étaient pauvres) et les femmes hispaniques et noires de même statut familial (leurs taux de pauvreté étaient respectivement de 34,2% et 34,6%). Le facteur le plus discriminant est cependant la situation au regard de l'emploi.

---

<sup>2</sup> Enfants à charge de moins de 18 ans. Le seuil de pauvreté monétaire, fixé à 60% du revenu équivalent médian par personne dans chaque état membre, n'est donc pas comparable au seuil officiel de pauvreté des Etats-Unis. Source : Panel communautaire des ménages. Troisième vague à l'exception de la Finlande et de la Suède.

<sup>3</sup> Ici, pauvreté relative définie sur la base d'un revenu inférieur à 50% du revenu médian du pays.

Figure 1



... et une insertion plus délicate sur le marché de l'emploi

Les parents seuls sont contraints de travailler pour subvenir aux besoins du ménage. Les taux d'activité des mères seules sont donc le plus souvent supérieurs à ceux des mères vivant en couple. Une typologie des relations à l'emploi se dessine par grandes régions

géographiques. Dans les pays nord-européens, les taux d'activité des mères seules sont globalement élevés, généralement supérieurs à 70% pour une mère avec un enfant. En Suède, la proportion de parents seuls qui travaillent est très élevée puisqu'elle est de l'ordre de 90%, alors qu'elle oscille entre 50 et 70% dans la plupart des pays de l'OCDE (OCDE, 2001). Les pays où les niveaux d'activité des parents seuls sont les plus élevés sont aussi généralement ceux où les taux de pauvreté des familles monoparentales sont les plus bas.

Les mères françaises élevant seules des enfants ont des taux d'activité plus élevés que celles de tous les autres pays de l'Union européenne. En 1999, 85% des mères sans conjoint sont actives (contre 74% de celles qui vivent en couple), mais seulement les deux tiers d'entre elles exercent un emploi (Algava, 2002 ; Algava, 2003). De plus, l'emploi ne les préserve pas de la pauvreté : 40% d'entre elles ont un bas revenu du travail (c'est-à-dire inférieur aux 2/3 de la médiane des revenus individuels du travail). Ces chiffres indiquent clairement que les mères isolées, parce qu'elles sont seules, mais aussi parce qu'elles sont femmes et mères, sont confrontées à des discriminations et contraintes qui les handicapent face au marché du travail.

La plus forte participation des mères seules au marché du travail s'accompagne d'une grande sensibilité au chômage. En France, en 1999, leur taux de chômage est de 23% contre 15% pour les mères en couple. Les mères n'ayant jamais vécu en couple ou n'ayant jamais été mariées sont les plus touchées : les taux de chômage sont respectivement de 31 et 27% contre 18% pour les mères de familles monoparentales constituées suite à une rupture du mariage ou au décès du conjoint (Algava, 2003).

Ces mères seules sont particulièrement sensibles aux écarts de salaires inhérents aux discriminations de genre sur le marché du travail. Les différences réelles de salaires entre les mères seules et les pères en couple sont en effet renforcées par le fait que ces mères intègrent plus souvent des emplois précaires (OCDE, 2001). Bien que le diplôme n'offre aux autres qu'une protection relative, les mères seules peu diplômées sont celles qui occupent le plus souvent des emplois précaires faiblement rémunérés et de courte durée. Elles se retrouvent fréquemment au chômage. L'écart de niveaux de diplôme entre mères en couples et mères seules est plus marqué pour les plus jeunes : en France, seulement 26% des femmes seules âgées de moins de 35 ans ont un diplôme égal ou supérieur au baccalauréat contre 41% de celles qui vivent en couple (Algava, 2002).

Les contraintes qui pèsent sur les parents seuls, et sont exprimées en terme de difficulté à concilier les temps professionnels et familiaux, provoquent des discriminations du côté de l'offre de travail. Ces contraintes s'imposent aux mères isolées qui n'ont pas de partenaire pour partager les tâches domestiques et le soin aux enfants, et qui doivent assumer un travail, source de revenu essentielle pour la famille. Pour elles, l'ajustement ne peut se faire par une plus grande participation du père aux activités domestiques et donc par une redistribution des tâches entre le père et la mère. Il passe donc par une adaptation du travail, d'autant plus marquée que les enfants sont jeunes et nombreux. L'évolution des rythmes de travail pose encore plus fortement qu'avant les problèmes concrets d'accès aux services d'accueil des enfants. Les mères seules soucieuses du bien-être de leur cellule familiale peuvent avoir un intérêt mitigé pour un retour immédiat à l'emploi.

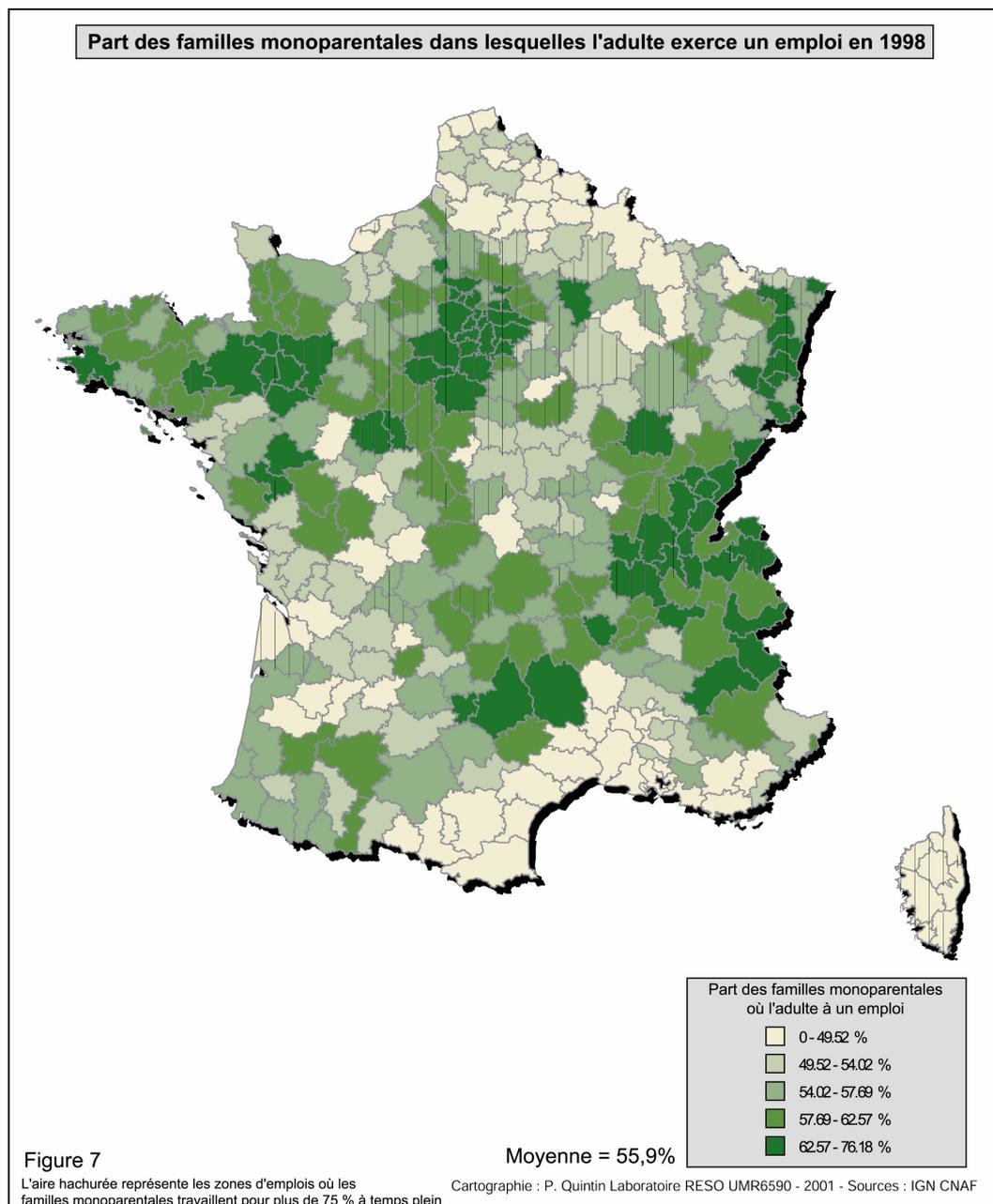
Les configurations spatiales de l'activité et de l'inactivité des monoparents sont le résultat de la combinaison entre comportements régionaux en matière d'activité et situations économiques des zones d'emploi (figure 2). A la fin des années 1990, la part des monoparents<sup>4</sup> ayant un emploi est élevée en Bretagne, en Alsace, en Ile-de-France ou encore

---

<sup>4</sup> D'après fichier PERSPICAF des allocataires CNAF (1998).

dans le nord des Alpes ; elle est par contre faible dans les régions où les taux d'activité féminins sont plus faibles (nord de la France, Languedoc-Roussillon, Corse). Les niveaux d'activité des monoparents sont également faibles dans d'anciens bassins industriels où la division sexuée du travail laissait peu de place aux femmes sur le marché local de l'emploi industriels (Vierzon, Montceau-les-Mines, Le Creusot, Desize). Très proche de celle de la pauvreté des familles monoparentales, la carte des disparités spatiales de l'inactivité de ces familles peut être considérée comme une mise en image de la variabilité des modes d'ajustement entre vie professionnelle et vie familiale, et des enjeux des inégalités de genre pour des familles monoparentales très fortement féminines.

Figure 2



## DE LA PAUVRETE AU RISQUE DE MARGINALISATION

La pauvreté n'est jamais unidimensionnelle. Les conditions de vie liées aux aspects non économiques de la pauvreté sont un facteur supplémentaire de vulnérabilité pour les familles monoparentales féminines. Les inégalités de genre croisent les inégalités sociales pour déboucher sur une « énorme inégalité de destins sociaux » (de Certaines et al., 2000). Les conditions de logements et les capacités à maintenir ou tisser des réseaux sociaux alors que s'impose la nécessité de faire face sont deux domaines d'émergence de la pauvreté des conditions de vie des familles monoparentales.

### *Les familles monoparentales face aux marchés du logement*

La rupture des couples s'accompagne souvent d'une régression résidentielle ; la faiblesse des revenus d'une grande partie des familles monoparentales limite considérablement les possibilités de choix résidentiels. La question du logement est à aborder sous plusieurs aspects.

Tout d'abord le confort. En Finlande, où les normes sont élevées, 81% des familles monoparentales bénéficient des principaux éléments de confort (sanitaires et chauffage) contre 91% des couples avec enfants de moins de 18 ans. Les écarts dans l'accès au confort selon le type de ménages sont beaucoup plus marqués dans les espaces où globalement l'offre de logement est de moindre qualité.

La question du statut et du type de logement est beaucoup plus discriminante. Les monoparents sont moins souvent propriétaires de leur logement et beaucoup plus souvent locataires que les autres familles avec enfants : en France, 30% des mères seules et 54% des pères seuls sont propriétaires de leur logement contre 65% des couples avec enfants (Algava, 2002) ; en Finlande, pays de forte tradition d'accession à la propriété, les taux sont respectivement de 55% contre 83% ; en Autriche, de 31% contre 64% (Strell, 1999). Les familles monoparentales sont particulièrement présentes dans le parc locatif social. En France, en 1999, 59% des mères seules locataires vivent en HLM contre 46% des couples avec enfants (Algava, 2002). En Angleterre et au Pays-de-Galles, 31 % des monoparents avec enfants dépendants vivent dans le logement social (*rented from council*) contre 9,2 % des parents avec enfants.

Surreprésentées dans certains segments du parc de logement, les familles monoparentales des pays développés vivent moins souvent dans une maison individuelle et plus fréquemment dans l'habitat collectif que les autres familles avec enfants.

En ce qui concerne le coût, on peut rappeler que le logement représente un poste de dépenses important dans le budget des familles monoparentales (Olier & Herpin, 1996). Trouver un logement adapté aux besoins et financièrement supportable est souvent difficile : en 1993, les familles monoparentales finlandaises avec au moins un enfant de moins de 7 ans et celles dont le plus jeune enfant est âgé de 7 à 17 ans consacrent respectivement, en moyenne, 33,5% et 31,1% de leur budget au logement, contre 21,8% pour les couples avec

enfants. Le coût plus réduit pourrait être le seul avantage de l'habitat social (Laferrère, Le Blanc, Pigeois, 2000).

La monoparentalité apparaît souvent comme un phénomène urbain. Les familles monoparentales représentent 26% des familles avec enfants à Helsinki contre 13,5% pour l'ensemble de la Finlande (Strell, 1999). En France, les écarts entre zones d'emploi urbanisées et zones plus rurales sont souvent marqués : dans des zones d'emploi comme celles de Rennes, Nantes, Angers, Bordeaux, Toulouse, Strasbourg, la part des familles monoparentales est nettement supérieure à ce qu'elle est dans les zones d'emploi voisines, plus rurales, où la part des familles monoparentales-hommes est plus élevée (Séchet et al., 2002). Faut-il en conclure qu'en cas de passage à la monoparentalité, les femmes tendraient à partir vers la ville alors que les hommes resteraient davantage là où ils vivent et travaillent déjà ?

Les écarts internes aux agglomérations se font sur la base d'une différenciation entre villes-centres et couronnes périurbaines. Dans leur étude sur l'évolution de la population de Wallonie, Oris et al. (2001), montrent comment, dans l'inégale capacité des groupes sociaux à mettre en œuvre des stratégies résidentielles, les familles monoparentales apparaissent particulièrement défavorisées : la proportion de femmes âgées de 25 à 39 ans vivant seules ou seules avec des enfants est de 36% pour l'ensemble des centres urbains wallons (elle atteint 44% à Liège) contre 24% dans les petites villes et le milieu périurbain, et 19% dans les communes rurales. En conséquence, 22% des enfants de moins de 15 ans des centres urbains vivent dans une famille monoparentale contre 13% des enfants des petites villes, 12% de ceux des communes périurbaines et 11% de ceux des communes rurales.

Si les caractéristiques de statut et de localisation différencient nettement les familles monoparentales des couples avec enfants, ce sont bien sûr les plus pauvres d'entre elles qui sont victimes des processus ségrégatifs en milieu urbain. Comme pour toutes les familles les plus défavorisées, leur marge de choix est limitée. Les familles monoparentales françaises sont nombreuses dans les quartiers de la politique de la ville. Les structures familiales des quartiers en ZUS (Zone urbaine sensible) sont caractérisées par la surreprésentation des familles monoparentales et des familles nombreuses. Dans son Atlas des contrats de ville 2000-2006, la Délégation interministérielle à la ville indique que, parmi les quelques 730 000 familles résidant en ZUS et ayant au moins un enfant de moins de 25 ans, près de 30% sont monoparentales contre 17,4% au plan national, cette spécificité s'étant accusée au cours de la dernière décennie. Ces familles monoparentales qui habitent en ZUS se distinguent des autres par plusieurs traits qui sont souvent associés à une plus grande vulnérabilité : elles ont en moyenne plus d'enfants à charge, l'adulte responsable est plus souvent jeune ; dans près de 9 familles monoparentales sur 10, cet adulte est une femme et la moitié d'entre elles n'ont pas d'emploi (DIV, 2002).

Les familles monoparentales à faibles revenus ont donc accès à des formes de logement (parc ancien dégradé, de plus en plus rare en raison des opérations de régénération urbaine, et habitat social) qui sont éloignées du modèle dominant de logement pour les familles, à savoir la maison avec jardin en propriété. Face à des représentations qui tendent à considérer que l'espace idéal pour habiter avec des enfants est la campagne, l'essor de la périurbanisation et la redistribution des populations au travers des mobilités résidentielles provoquent des effets de tri social et de marginalisation (Winchester, 1990) dont les familles monoparentales peuvent être les victimes.

### *La vie au quotidien : le poids de l'isolement*

Rappeler combien les familles monoparentales féminines souffrent tout particulièrement des phénomènes de relégation permet de prendre le contre-pied des études (surtout présentes aux Etats-Unis mais pas absentes en Europe) qui portent sur les répercussions de la structure familiale sur le devenir psychologique, physique et criminel des enfants lorsqu'ils atteignent l'âge adulte. D'emblée, ces études font de la monoparentalité, et plus particulièrement de l'absence de père, un handicap pour les enfants. L'intensité des ségrégations oblige à poser la question de l'impact d'un environnement urbain dégradé et subi sur le bien-être des enfants. Comment ne pas s'interroger sur "l'effet quartier" alors que l'évolution des espaces urbains français a été telle que 23% des jeunes de moins de 15 ans habitant en zone urbaine sensible en 1999 vivent dans une famille monoparentale contre 16% en 1990 (DIV, 2002) ? Ces enfants, qui sont perçus comme "à risque" et comme un risque pour les autres, ont des relations ambivalentes à leur environnement, partagées entre sentiment d'appartenance et construction identitaire, et réaction face au regard négatif porté sur ces espaces de vie non désirables (Reay & Lucey, 2000).

Difficile, la vie au quotidien peut aussi l'être pour le parent seul, en l'occurrence le plus souvent pour la mère seule. Obligées de faire face en solo, les mères de familles monoparentales souffrent largement du manque de temps. Les évolutions récentes et en cours en matière d'organisation et de temps de travail ne sont pas sans risques pour les femmes dans l'ensemble, pour les mères seules en particulier : le développement des horaires atypiques et du juste-à-temps dans les délais de prévenance soulèvent de délicats problèmes d'organisation personnelle (Silvera, 2002) pour tous les actifs concernés, pour les mères seules plus particulièrement.

La contrainte spatio-temporelle pèse d'autant plus que les parents seuls, et surtout les mères seules, sont moins motorisés que les autres chefs de ménage. En 2001, plus d'une famille monoparentale française sur quatre ne possède pas de voiture contre seulement 5% des couples avec enfants. En Angleterre et au Pays-de-Galles, 46 % des monoparents ne disposent pas de véhicule contre 7 % des couples avec enfants. Si dans les villes, cette moindre motorisation peut être compensée par une plus grande proximité des transports en commun, ce n'est pas le cas en milieu rural. Est-ce le hasard si les zones d'emploi rurales où une forte proportion des familles monoparentales ne possède pas de voiture sont aussi des zones d'emploi où les taux d'activité de ces familles sont faibles ?

Conséquence de cette moindre mobilité, les familles monoparentales pauvres, plus que toutes autres familles, vivent dans des espaces de vie géographiquement restreints et ont une exigence de proximité au quotidien. L'absence de voiture favorise l'isolement physique ; elle peut aussi provoquer l'isolement social en inhibant la participation à des activités pendant les soirées et les week-ends, quand les transports en commun se raréfient (Winchester, 1990). Quand la monoparentalité fait suite à une rupture, celle-ci peut déboucher sur un éloignement par rapport aux amis et un renforcement obligé des liens avec sa propre famille (de Certaines, 2000). Ce risque de perte d'autonomie et de repli est particulièrement net pour les familles monoparentales hébergées. Fort logiquement, la nature et l'inégale intensité des liens sociaux structurent la typologie en sept groupes des familles monoparentales italiennes proposée par Rossana Trifoletti et al. (2001) :

- les mères seules "à la maison" qui prolongent leur condition antérieure de filles ;
- les mères (ou pères) seules qui reviennent à la maison et pour lesquelles la cohabitation est la solution qui s'est imposée dans l'urgence ;

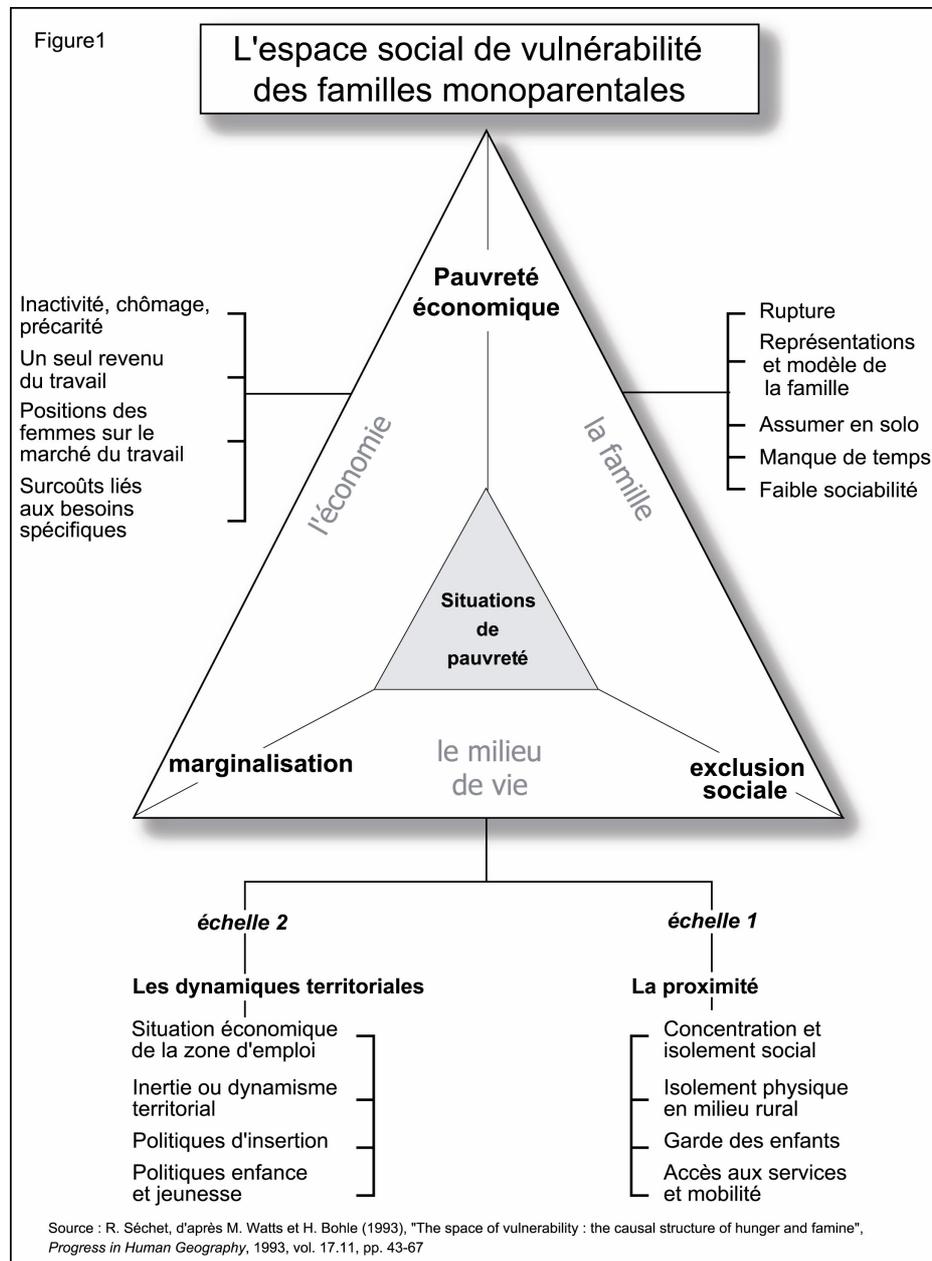
- les mères seules plus indépendantes qui peuvent mobiliser un réseau familial étendu par choix ;
- les mères seules qui utilisent et peuvent choisir de manière interchangeable des ressources familiales denses et un réseau d'amis (avec souvent des dynamiques de solidarité communautaire propres aux minorités ethniques) ;
- les mères seules qui substituent la solidarité et la vitalité du réseau d'amis à la famille qui fait défaut ou à l'égard de laquelle elles cherchent à réduire leur dépendance ;
- les mères seules "seules" qui dépendent de l'aide sociale et des structures institutionnelles ;
- les mères seules qui doivent aussi prendre soin d'un parent âgé.

## CONCLUSION

L'évolution des modèles familiaux et des modes de constitution des familles a largement écorné l'opprobre qui pesait sur les filles mères et a favorisé la banalisation des familles monoparentales. La tendance au politiquement correct a plutôt favorisé la tendance à affirmer que les familles monoparentales sont des familles comme les autres. L'objectif de la communication était donc de montrer la nécessité de ne pas oublier que le fait d'être parent seul entraîne des contraintes et des surcoûts auxquels seule une minorité privilégiée des mères seules (celles qui sont cadres) peut faire facilement face. Pour un plus grand nombre, la monoparentalité, même temporaire, s'accompagne encore de pauvreté et de paupérisation. Oris et al. (2001) font d'ailleurs des pourcentages d'enfants de moins de 15 ans vivant dans un ménage monoparental et de femmes de 45 à 64 ans vivant seules ou en situation monoparentale, deux des variables de l'indicateur synthétique de bien-être de la population des communes de Wallonie.

La fréquence des situations de pauvreté chez les familles monoparentales tient à l'existence d'un vaste espace social de vulnérabilité situé à l'intersection entre les trois dimensions familiale, économique, spatiale, de leur vulnérabilité (figure 3). Dans cet espace contextualisé, des dimensions sociales d'inégalités de genre interagissent avec des dimensions de genre d'inégalités sociales : précarité sociale, pauvreté économique, et pauvreté des conditions de vie font système, au risque d'une aggravation mutuelle et d'une déstabilisation cumulative.

Figure 3



## Références

Algava Elisabeth, Les familles monoparentales en 1999, *Population*, 57(4-5), 2002, pp. 733-758.

Algava Elisabeth, Les familles monoparentales : des caractéristiques liées à leur histoire matrimoniale, *DRESS, Etudes et Résultats*, n° 218, février 2003.

Bumpass Larry (1994), The declining significance of marriage: Changing family life in the United States, NSFH Working paper n° 66, 36 p. (<http://www.ssc.wisc.edu/cde/nsfhw/psf66.pdf>)

de Certaines (de) Madeleine, Martin Claude, Vasseur Véronique (2000), Etre monoparent à Rennes : des familles sous contraintes dans un contexte institutionnel local, étude réalisée pour le Conseil général d'Ille-et-Vilaine, la CAF et la Ville de Rennes.

Chambaz Christine (2000), Les familles monoparentales en Europe: des réalités multiples, Ministère de l'Emploi – DREES, *Etudes et résultats*, n° 66.

Cristofari Marie-France & Labarthe Géraldine (2001), Recensement de la population de 1999. Des ménages de plus en plus petits, Insee Première, n° 789, 4 p.

David Olivier, Eydoux Laurence, Ouallet Anne, Séchet Raymonde, Les familles monoparentales – Perspective internationale, Caisse nationale d'Allocations familiales, dossier d'études, 2003, n° 42.

DIV – Délégation interministérielle à la ville, Atlas des Contrats de ville 2000-2006 (<http://www.ville.gouv.fr>)

Herpin Nicolas & Olier Lucile, Les familles monoparentales : aidées mais fragilisées, INSEE, *France. Portrait social 1997-1998*, pp. 83-99.

Laferrère A., Le Blanc D., Pigeois R. (2000), Les effets de l'existence du parc HLM sur le profil de consommation des ménages, Insee, *Economie et Statistiques*.

Loisy Christian & Crenner Emmanuelle (2000), La pauvreté : données statistiques récentes et évolutions, Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2000, La Documentation française, pp. 53-115.

Martin-Papineau Nathalie (2001), Les familles monoparentales. Emergence, construction, captations d'un problème dans le champ politique français (1968-1988), L'Harmattan, coll. Logiques politiques, 377 p.

Mejer Lene & Siermann Clemens (2000), La pauvreté monétaire dans l'union européenne : la situation des enfants, les différences entre les sexes et l'écart de pauvreté, Eurostat, *Statistiques en bref*, 7 p.

Oris Michel (Coord.), Eggericks Thierry, Capron Catherine, Hermia Jean-Pierre, Poulain Michel, Van der Straten Etienne (2001), Démographie, aménagement du territoire et développement durable de la société belge, Programme leviers d'une politique de développement durable. Démographie, aménagement du territoire et développement durable de la société belge, convention HL/DD/018, 119 p. ([http://www.belspo.be/belspo/ostc/geninfo/publ/pub\\_ostc/HL/rHL18\\_fr.pdf](http://www.belspo.be/belspo/ostc/geninfo/publ/pub_ostc/HL/rHL18_fr.pdf))

Séchet Raymonde, David Olivier, Quintin Philippe, « Les familles monoparentales et la pauvreté », La Documentation française, Les Travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion 2001-2002, 2002, pp. 247-290.

Séchet Raymonde, David Olivier, Eydoux Laurence, Les familles monoparentales en Europe, 42 p. Étude pour la Caisse nationale d'Allocations familiales, 2003.

Silvéra Rachel (2002), Le genre des politiques du temps de travail : nouveaux enjeux non sans risques..., *Lien social et politiques – RIAC*, 47, pp. 97-107.

Strell Monika (1999), The housing situation of lone-mothers families: Austria and Finland in a cross-national perspective, Manheimer Zentrum für Europäische Sozialforschung, Arbeitspapiere, <http://www.mzes.uni-mannheim.de/publications/wp/wp-2.pdf>

Trifoletti Rossana, Pratesi Alessandro, Simoni Simonetta (2001), Care arrangement in single parent families. National report : Italy, SOCCARE Project Report 2.3, contract HPSE-CT-1999-00010, [www.uta.fi/laitokset/sospol/soccare/report2.3.pdf](http://www.uta.fi/laitokset/sospol/soccare/report2.3.pdf)

UNICEF (2000), A league table of child poverty in rich nations, Innocenti Report Card, n° 1, 28 p. [www.unicef-icdc.org](http://www.unicef-icdc.org)

Whitten Peter (1998), Les familles monoparentales dans l'Union européenne : un phénomène qui prend de l'ampleur, *INSEE première*, n° 620.

Winchester Hilary (1990), Women and Children Last: The Poverty and Marginalization of One-parent Families, *Transactions of the Institute of British Geographers* NS 15(1), pp. 70-86.